



Torah écrite (pentateuque) - Nombres

Chapitre 9

- 9,1 L'Éternel parla à Moïse dans le désert de Sinaï, la seconde année de leur sortie du pays d'Egypte, le premier mois, en disant:
- 9,2 "Que les enfants d'Israël fassent la Pâque au temps fixé.
- 9,3 C'est le quatorzième jour de ce mois, vers le soir, temps fixé pour elle, que vous devez la faire; d'après tous ses statuts et toutes ses règles vous l'exécuterez."
- 9,4 Moïse parla aux enfants d'Israël, pour qu'ils fissent la Pâque.
- 9,5 Et ils firent la Pâque au premier mois, le quatorzième jour du mois, vers le soir, dans le désert de Sinaï; exactement comme l'Éternel l'avait prescrit à Moïse, ainsi firent les enfants d'Israël.
- 9,6 Or, il y eut des hommes qui se trouvaient souillés par des cadavres humains, et qui ne purent faire la Pâque ce jour-là. Ils se présentèrent devant Moïse et devant Aaron, ce même jour,
- 9,7 et ces hommes lui dirent: "Nous sommes souillés par des cadavres humains; mais pourquoi serions-nous privés d'offrir le sacrifice du Seigneur en son temps, seuls entre les enfants d'Israël?"
- 9,8 Moïse leur répondit: "Attendez que j'apprenne ce que l'Éternel statuera à votre égard."
- 9,9 Et l'Éternel parla à Moïse en ces termes:
- 9,10 "Parle ainsi aux enfants d'Israël: Si quelqu'un se trouve souillé par un cadavre, ou sur une route éloignée, parmi vous ou vos descendants, et qu'il veuille faire la Pâque en l'honneur de l'Éternel,
- 9,11 c'est au deuxième mois, le quatorzième jour, vers le soir, qu'ils la feront; ils la mangeront avec des azymes et des herbes amères,
- 9,12 n'en laisseront rien pour le lendemain, et n'en briseront pas un seul os: ils suivront, à son égard, tout le rite de la Pâque.
- 9,13 Pour l'homme qui, étant pur et n'ayant pas été en voyage, se serait néanmoins abstenu de faire la Pâque, cette personne sera retranchée de son peuple: puisqu'il n'a pas offert en son temps le sacrifice du Seigneur, cet homme portera sa faute.
- 9,14 Et si un étranger habite avec vous et veut faire la Pâque en l'honneur de l'Éternel, il devra se conformer au rite de la Pâque et à son institution: même loi vous régira, tant l'étranger que l'indigène."
- 9,15 Or, le jour où l'on eut érigé le tabernacle, la nuée couvrit le tabernacle, la tente du statut; et le soir il y avait, au-dessus du tabernacle, comme un météore de feu persistant jusqu'au matin.
- 9,16 Il en fut ainsi constamment: la nuée le couvrait le jour, et le météore de feu la nuit.
- 9,17 Chaque fois que la nuée s'élevait de dessus la tente, aussitôt les enfants d'Israël levaient le camp; puis, à l'endroit où se fixait la nuée, là s'arrêtaient les enfants d'Israël.
- 9,18 C'est sur l'ordre du Seigneur que partaient les enfants d'Israël, sur l'ordre du Seigneur qu'ils s'arrêtaient: tant que la nuée restait fixée sur le tabernacle, ils demeuraient campés.
- 9,19 Lors même que la nuée stationnait longtemps au-dessus du tabernacle, les enfants d'Israël, fidèles à l'observance du Seigneur, ne partaient point.
- 9,20 Parfois la nuée ne restait qu'un certain nombre de jours sur le tabernacle: ils avaient campé à la voix de l'Éternel, à la voix de l'Éternel ils partaient.
- 9,21 Parfois la nuée demeurait du soir jusqu'au matin, et quand elle se retirait le matin on partait; ou bien un jour et une nuit, et quand elle se retirait, l'on partait.



Questions au Rav Dayan (tome 6)

Ces questions, vous vous les êtes posées un jour, ou vous vous les poserez dans l'avenir...

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions



- 9,22 Ou bien deux jours, ou un mois, ou une année entière, selon que la nuée prolongeait sa station sur le tabernacle, les enfants d'Israël restaient campés sans partir; puis, quand elle se retirait, ils levaient le camp.
- 9,23 A la voix de l'Éternel ils faisaient halte, à sa voix ils décampaient, gardant ainsi l'observance de l'Éternel, d'après l'ordre divin transmis par Moïse.



Questions au Rav Dayan (tome 6)

Ces questions, vous vous les êtes posées un jour, ou vous vous les poserez dans l'avenir...

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions